

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/C.3/397
3 décembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

Dual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Chine : Projet de remaniement des trois dernières phrases du
paragraphe 1 de l'article 23 du projet de Déclaration
(E/800)

Article 23 (A/C.3/SC.4/20)
(les modifications sont soulignées)

"Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire; l'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; et les études supérieures doivent être également ouvertes à tous en fonction du mérite de chacun."
